

SEANCE DU 23 juin 2022

PRESENTS	GIRAUD MARC ALIROL Claire , BOUCHET Michel, BOYER Véronique, CHANAL Fernand, DESCOURS Fanny , FERRIER Cédric, IGLESIAS Carmen, LAURENT Monique, MALEYSSON Xavier, PAYS Aurélie,
ABSENTS	LAGER Joëlle, DOLE Mathieu, GARNIER Vincent, SAHUC Damien

I – Ressources humaines : suppression d’emploi

Un poste est supprimé à la suite du passage d’un agent technique en Adjoint Technique Territorial Principal.

Avis favorable.

II – Ressources humaines : mise en place de 1607 heures

Pour tout agent employé à temps complet il est obligatoire d’appliquer 1607 heures.

III – Administration générale : publication des actes

Il est rappelé que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu’ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

Il est prévu qu’à compter du 1^{er} juillet 2022, pour toutes collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant, ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique ou sur leurs sites internet.

Cependant, les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d’une dérogation. Elles peuvent, par délibération, choisir les modalités de publicité des actes de la commune, soit, par affichage, par publication sur papier ou sous forme électronique. (Une nouvelle délibération pourra être prise ultérieurement dans le cas d’une modification du choix).

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide de maintenir la continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin de faciliter l’accès à l’information de tous les administrés mais aussi de se donner le temps d’une réflexion globale sur l’accès dématérialisé à ses actes.

IV – Syndicat départemental d’Energies : travaux d’éclairage public et d’enfouissement télécom à Lachaud de Combrion

Un projet d’éclairage public doit avoir lieu à Lachaud de Combrion dont un avant-projet a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d’Energies de la Haute-Loire (compétence transférée de la commune).

Sachant que le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux et la commune prendrait à sa charge 55% du montant.

Avis favorable à l’unanimité.

V – Adhésion à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire :

Le Conseil départemental envisage de créer entre le Département, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes, une Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire.

Cette agence, créée sous forme d'établissement public administratif, a pour but d'apporter aux collectivités territoriales adhérentes qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financière dans des domaines différents et, notamment, pour ce qui concerne notre commune défense extérieure contre l'incendie, aménagement espaces publics, projets urbains, constructions, réhabilitations, etc...

La création de cette structure doit permettre de mutualiser les ressources et les besoins de ses membres.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

VI – Finances : augmentation du tarif du restaurant scolaire

Chaque année on rencontre le traiteur pour une mise au point des repas. Il nous a informé d'une augmentation de 10 centimes d'euro par repas pour la rentrée prochaine. Il a proposé une glace le vendredi qui a d'ailleurs été appréciée par les enfants.

Il est décidé à l'unanimité que cette augmentation sera prise en charge par les parents.

VII – Vente de terrain – modification de la délibération n°2020_45

Le conseil autorise le maire à signer la vente, mention oubliée sur la précédente délibération.

VIII – TRAVAUX :

La voirie a été réalisée sur certains secteurs dont les travaux étaient nécessaires, en raison de routes très dégradées.

IX – QUESTIONS DIVERSES

- 1 Une adhésion (gratuite) pour une médiation au centre de gestion est proposée, qui permettrait de résoudre éventuellement un différent entre un agent et un élu de la commune. Elle permettrait d'éviter tout recours devant le tribunal administratif.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

2 ateliers seniors :

- Conférence sur le sommeil pour les seniors le mardi 18 octobre à partir de 14 heures.
- L'activité « Cap bien être » sera proposée tous les vendredis du 16 septembre au 7 octobre (de 14 heures à 16h30)
- Atelier nutrition : « bien Manger Manger bien » du 18 novembre au 1^{er} décembre 2022 de 9 heures à 14h00

3 ados :

Atelier informatique : création et pratique de jeux vidéo jeudi 7 juillet de 14 heures à 17 heures : à la bibliothèque.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 8 SEPTEMBRE

-
-